

**AVENANT n°1 A LA CONVENTION ANNUELLE
D'OBJECTIFS N° Z232354COV DU 18 DECEMBRE 2023
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT GLOBAL**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I. **La Métropole Aix-Marseille-Provence
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE**

représenté par Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer le
présent avenant par :
Délibération n°
du Bureau de la Métropole en date du

ci-après désigné **« la Métropole »**

ET

l'Association **Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de
l'Etoile (OTI)**
sise 8 cours Barthélémy
13400 Aubagne

représentée par Son Président, Monsieur Gérard CANAVESE

ci-après désignée **« l'association »**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Afin de participer au financement d'actions en faveur de l'amélioration de l'accueil des touristes et en faveur d'actions de promotion de la destination, l'objet du présent avenant est d'attribuer à l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (OTI) une subvention complémentaire, au titre de l'exercice 2024. La Métropole Aix-Marseille-Provence aide ainsi cet office de tourisme pour réaliser l'ensemble de ses objectifs et ses événements proposés, tendant à accroître l'activité touristique de son secteur d'intervention, au travers de ses actions.

A cette fin, l'association s'engage à mettre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Métropole s'engage à soutenir financièrement l'association dans la réalisation de ses objectifs en matière de promotion et de développement du tourisme.

ARTICLE 2 : DUREE DE L'AVENANT

Le présent avenant est conclu pour l'exercice budgétaire 2024 et trouvera son terme au plus tard au versement du solde de ladite subvention.

ARTICLE 3 : BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION ET PARTICIPATION DE LA MÉTROPOLE

3.1 Budget prévisionnel de l'association :

- L'annexe I au présent avenant précise :

-Le budget prévisionnel global de l'association, objet de l'article 1^{er}, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc. ;

Conformément à l'annexe I, le coût total prévisionnel (total des produits hors contributions volontaires) du fonctionnement, objet de l'avenant, est d'un montant de 1 912 922€.

3.2 Participation de la Métropole et modalités de calcul :

La participation complémentaire de la Métropole est d'un montant de 398 547 €. Cela porte la participation globale de la Métropole sur l'exercice 2024 à un montant de 1 554 547€.

Cette participation globale représente 81,26% du budget prévisionnel global de l'association (*hors contributions volontaires*).

Cette subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

3.3 Modalités de versement de la subvention complémentaire :

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvée par délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte maximum de 80% de la subvention votée, sur demande du bénéficiaire, après la signature de l'avenant par les deux parties ;
- le solde, sur demande du bénéficiaire, après la remise des pièces prévues à l'article 6.2 de la convention du 18 décembre 2023.

La demande de versement de subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui certifie la réalité de la dépense et son utilisation conforme à l'objet de l'article 1.

ARTICLE 4 : AUTRES

Les autres dispositions de la convention du 18 décembre 2023 demeurent inchangées et s'appliquent au présent avenant.

Fait à Marseille, le

Pour l'Association

Pour la Métropole

Le Président

**La Présidente
Martine VASSAL**

ANNEXE I - AVENANT n°1 A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (OTI)
Budget prévisionnel général - Année 2024



Budget Prévisionnel global 2024 de la structure « OFFICE DE TOURISME
PAYS D AUBAGNE »

DEPENSES		RECETTES	
60 - ACHATS	552538 €	70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES	311228 €
Achats stockés (matières premières, autres appro)	0 €	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	311228 €
Achats de matériel, équipements et travaux	0 €	73 - DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	0 €
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures administratives)	16823 €	Dotations et produits de tarification	0 €
Achats de marchandises	24297 €	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Autres achats : 604- Achats d'études et de prestations de services	511418 €	Etat (Précisez le ministère sollicité)	
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	110204 €	Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Sous traitance générale		Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Redevances de crédit-bail		Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Locations mobilières et immobilières	46562 €	Région(s)	
Charges locatives et de copropriété	4086 €	Département(s)	
Entretien et réparation	53000 €	Communes	
Primes d'assurance	6000 €	Organismes sociaux	
Divers (études/ recherches, documentation, colloques ...)	556 €	Fonds européens	
62- AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	673632 €	L'agence de services et de paiement	
Personnel extérieur : Personnel métropolitain en MAD	430000 €	Autres établissements publics	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	35280 €	Aides privées	
Publicité, information et publications	181600 €	EPCI (autres que Métropole Aix Marseille Provence)	
Transports de biens et transports collectifs du personnel	0 €	SUBVENTION D'EXPLOITATION : MÉTROPOLE AIX MARSEILLE	1554547 €
Déplacement, missions et réceptions	13561 €	Métropole Aix Marseille Provence	1554547 €
Frais postaux et de télécommunications	2558 €	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (DONT COTISATIONS)	79 €
Autres (travaux exécutés à l'extérieur, etc...)	10633 €	Autres produits de gestion courante	79 €
63 - IMPÔTS ET TAXES	87523 €	Dont cotisations	
Impôts et taxes sur rémunération	2497 €	76- PRODUITS FINANCIERS	5800 €
Autres impôts et taxes	85026 €	Produits financiers	5800 €
64 - CHARGES DE PERSONNEL	419480 €	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	31518 €
Rémunération du personnel	333213 €	Produits exceptionnels	31518 €
Charges sociales	86267 €	78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
Autres charges de personnel		Reprises sur amortissements et provisions	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21500 €	79 - TRANSFERT DE CHARGES	9750 €
Autres charges de gestion courante	21500 €	Transfert de charges	9750 €
66 - CHARGES FINANCIÈRES		SOUS TOTAL RECETTES (hors contributions volontaires en nature)	1912922 €
Charges financières		87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	15798 €	Bénévolet	
Charges exceptionnelles	15798 €	Prestation en nature	
68 -DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	32247 €	Dons en nature	
Dotations aux amortissements, provisions et engagements	32247 €	TOTAL RECETTES	1912922 €
69 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			
Impôts sur les bénéfices			
SOUS TOTAL DEPENSES (hors contributions volontaires en nature)	1912922 €		
86- EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL DEPENSES	1912922 €		

Ce document est extrait de la demande du dossier de subvention complété et certifié par le représentant légal